

CONSEIL DES ETUDES

Procès-verbal de réunion

Lieu : I202

Date : Jeudi 19 mars 2026

Heure : 9h30

Etaient présents :

- ↳ Madame Aurélie CAYLA, Enseignant-Chercheur
- ↳ Monsieur Xavier LEGRAND, Enseignant-Chercheur
- ↳ Monsieur Damien SOULAT, Enseignant-Chercheur
- ↳ Madame Maryline LEWANDOWSKI, Enseignante-Chercheuse
- ↳ Monsieur David CREPIN, Enseignant-Chercheur
- ↳ Madame Cathy SANTENS, Enseignante
- ↳ Madame Alicia PINDI, Enseignante
- ↳ Madame Amandine BILOE, Enseignante
- ↳ Madame Marie-Pierre DELESPIERRE, Directrice des Relations Internationales
- ↳ Madame Ludmilla BAUVIN, Assistante des Études, Référente Apprentissage
- ↳ Monsieur Arnaud BOUQUILLON, Responsable cellule bien-être et réussite
- ↳ Madame Agnès ILIOU
- ↳ Monsieur John THAI
- ↳ Madame Cyrielle LEFEVRE
- ↳ Monsieur Sébastien CARTA, FORMASUP
- ↳ Madame Isabelle LEOST, CROUS
- ↳ Madame Christine CAMPAGNE, Directrice de l'ENSAIT
- ↳ Madame Virginie GUYODO, Directrice Général des Services
- ↳ Monsieur François RAULT, Directeur de la Formation
- ↳ Monsieur Eric DEVAUX, Responsable MS MIM
- ↳ Madame Marion WULFAERT, Responsable Administrative et Financière de la Formation
- ↳ Madame Sandrine VANDERDONCKT, Assistante de Direction
- ↳ Madame Isabelle CORNU, Enseignante

Etaient représentés :

- ↳ Monsieur Timur-Can BULUT
- ↳ Monsieur Cyprien PLANE
- ↳ Madame Justine WATIER

Etaient excusés :

- ↳ Monsieur Philippe VROMAN, Enseignant-Chercheur
- ↳ Madame Laura DOUTRELIGNE, Référente Administrative VAE et Classique
- ↳ Monsieur Marc-Emmanuel BOUCHE, Agent Comptable de l'ENSAIT
- ↳ Madame Sabine CHLEBICKI, Ingénieure Caractérisation des Matériaux

Etaient absents :

- ↳ Madame Mady DORCHIES, Externe, Titulaire, Représentante de la Région Hauts de France
- ↳ Madame Suzon CHAMPALE
- ↳ Madame Inès FRAYSSIGNES
- ↳ Monsieur Rémi BOUCHERIT
- ↳ Madame Inès SAINT-PALAIS

Points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil des Etudes peut débuter, le quorum étant atteint avec 14 présents et 3 représentés.

Christine Campagne remercie les nouveaux membres du Conseil des Etudes pour leur implication.

I. Approbation du PV du Conseil des Études du 4 novembre 2025

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil des Études du 4 novembre 2025 est soumis au vote.

Le PV du Conseil des Études du 4 novembre 2025 est voté à l'unanimité

II. Points stratégiques

Christine Campagne présente François Rault en tant que nouveau Directeur de la formation en remplacement d'Elise Ternynck, appelée à d'autres fonctions au sein de l'Université de Lille

Concernant PRISME, cette formation a été inscrite sur Parcoursup avec plus de 200 inscrits. L'objectif est d'avoir 40 candidats pour la rentrée prochaine.

Concernant l'intégration, des groupes de travail en lien avec les étudiants ont été mis en place afin de retravailler sur une nouvelle version dès la rentrée prochaine.

Depuis 2022, l'ENSAIT a intégré l'EPE en tant qu'établissement composante. La phase de **sortie de cet EPE** est en marche avec la création de groupes de travail pour balayer l'ensemble des clauses et créer un Grand Etablissement. L'HCERES est missionnée pour auditer le dossier de sortie de l'EPE et donner sa validation. Une inscription dans les décrets est prévue en janvier 2028.

Concernant le COMP 100%, une feuille de route doit être rédigée conjointement avec l'Université de Lille précisant des objectifs en fonction de trois axes :

- Formation et vie étudiante
- Recherche et innovation
- Pilotage stratégique et opérationnel

Il s'agira d'un engagement sur 4 ans. A ce jour, rien n'est encore défini en termes financiers,

François Rault fait un retour sur le **colloque de la CTI** qui s'est déroulé à la Rochelle en février 2026 :

- Systèmes d'information et moyens numériques : utilisation de l'IA
 - Dans le REE, ce point est abordé avec la mise en place d'une attestation.
 - Une charte de bonne pratique est en cours de rédaction.
 - L'IA doit tenir compte de l'aspect Développement Durable.
- 12 connaissances, capacités et aptitudes essentielles
 - L'ENSAIT est en phase avec ce qui est demandé par la CTI (accès au REO).
- Critère majeur pour la formation à et par la recherche
 - Le Conseil Pédagogique doit s'approprier le sujet et faire évoluer :
 - Le GEMTEX Day
 - Les projets sprint et 30h
- Cohérence entre compétences visées et programme de formation :
 - Travail à mener (CDC commun des différents rapports)
 - Atelier sur l'évaluation (journée pédagogique)

Aurélie Cayla présente la mise en place d'une nouvelle formation en double cursus avec l'Université de Lille. L'idée est de permettre aux étudiants de 3^{ème} année en formation classique de se spécialiser dans le secteur de la chimie. Il s'agit du **master IPME** (Ingénierie Polymères et Matériaux pour l'Environnement). Les cours sont dispensés à l'Université de Lille ainsi qu'à centrale Lille et certains pourront également avoir lieu à l'IMT de Douai.

L'objectif est d'acquérir des connaissances et compétences nécessaires aux problématiques de l'interaction de ces matériaux avec leurs environnements et de l'économie circulaire.

Les critères de pré-sélection sont les suivants :

- Niveau TOEIC validé
- Aucun examen de 2^{ème} session
- Bon niveau en physico-chimie (polymères, MAP, ennoblement...)
- Bon niveau en mathématiques

L'inscription se fait à l'Université de Lille en parallèle de l'ENSAIT avec des frais d'inscription dans les 2 établissements.

Côté ENSAIT, 15 crédits ECTS sont définis. Il est prévu la mise en place d'un contrat d'étude (30 crédits pour le S9).

Il est prévu de poursuivre le projet Matériaux et Procédés Durables et le domaine + projet protection/confort ainsi que le projet Sprint dans le domaine des compétences du mater ISP.

Côté Faculté des Sciences et Technologies, 15 crédits ECTS sont également définis.

Le démarrage est prévu le 31 août 2026 avec des examens au fil de l'eau et les cours auront lieu uniquement les jeudi et vendredi.

La date de commission des dossiers est prévue le 27 avril.

François Rault remercie Aurélie Cayla pour le travail effectué en amont.

Agnès Iliou demande comment sera évalué le niveau de mathématiques. Les notes depuis le S5 seront prises en compte.

Damien Soulat demande si un stage en laboratoire est imposé. La réponse est non. La thématique du PFE sera validée en amont pour s'assurer qu'elle corresponde bien à la fois aux besoins de la formation d'ingénieur textile et ce master.

III. Calendrier général et pédagogique 2026-2027

Marion Wulfaert présente les calendriers pour l'année 2026-2027.

Le message est de poser les congés dans les périodes de vacances programmées.

Le calendrier général et pédagogique 2026-2027 est soumis au vote.

Le calendrier général et pédagogique est voté à l'unanimité

IV. Rentrée de la formation classique 2026-2027

Il n'y a pas de modifications substantielles au niveau des maquettes E1 et E2 :

- Modifications d'intitulés uniquement
- Transformation de certains ex-modules en enseignements pour les faire apparaître en un seul module
- Regroupement pour certains cours en un seul module pour une meilleure lisibilité
- Poursuite et finalisation du travail au niveau du contenu de certaines UE/modules et/ou cours pour assurer la cohérence, la montée en compétences, éviter la redondance et permettre l'acquisition des compétences.

La maquette S9 est en cours de finalisation et n'est donc pas présentée ce jour.

Cathy Santens indique qu'il manque les heures d'autonomie en S5 et en S6.

Le référentiel d'activités sera présenté lors du prochain CSA le 29 mai avant présentation en Conseil d'Administration.

Les maquettes pédagogique E1 et E2 2026-2027 sont soumises au vote en tenant compte de la modification demandée (heures d'autonomie).

Les maquettes pédagogiques E1 et E2 2026-2027 sont votées à l'unanimité

V. Rentrée de la formation par apprentissage 2026-2027

a) Calendrier de l'apprentissage

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le calendrier de l'apprentissage est soumis au vote.

Le calendrier de l'apprentissage est voté à l'unanimité

b) Maquette de la formation par apprentissage 2026-2027

Il n'y a pas de modifications substantielles au niveau des maquettes A1, A2 et A3 :

- Uniquement des modifications d'intitulés ou de BCC pour être en cohérence avec l'articulation FISE
- Poursuite et finalisation du travail au niveau du contenu de certaines UE/modules et/ou cours pour assurer la cohérence avec la FISE
- Poursuite du travail sur l'articulation des APP et du projet innovation textile.

Alicia demande une modification de Nathan en précisant uniquement sur plateforme car il est prévu un changement de fournisseur sur la maquette A2.

Les maquettes de la formation par apprentissage A1, A2 et A3 2026-2027 sont soumises au vote.

Les maquettes de la formation par apprentissage A1, A2 et A3 2026-2027 sont votées à l'unanimité

VI. Formation MS MIM

Eric Devaux a repris la responsabilité de la formation mastère spécialisé MIM conjointement avec l'IFM et l'IAE.

Cette formation peut concerner les étudiants ENSAIT sortants et des candidats extérieurs niveau Master. Il s'agit d'un contrat de professionnalisation. Cette formation est accréditée par la CGE en 2025 pour une durée de 6 ans.

Le calendrier pédagogique est présenté ce jour. Par contre, le contrat sera présenté lors du prochain Conseil des Etudes.

Le calendrier général et pédagogique 2026-2027 est soumis au vote.

Le calendrier général et pédagogique est voté à l'unanimité

VII. Retours qualité formation des étudiants et apprentis 2025-2026

François Rault remercie Isabelle Cornu pour la présentation puisqu'il s'agit d'un lourd travail d'analyse des enquêtes.

Une légère modification a été réalisée avec le retrait des questions « podium » qui étaient inexploitable.

Formation Classique

Les taux de participation sont élevés (90% pour le S5, 68% pour le S7 et 81% pour le S9) permettant de dégager des tendances fiables.

Les points de satisfaction majeurs :

- Le S5 très apprécié avec une notation de 3,6/4
- Le S7 : qualité des TD/TP pour consolider les acquis (4,15/5)
- Le S9 : diversité pédagogique et projets

Les points d'insatisfaction majeurs :

- Le S5 => organisation et évaluations : plannings incohérents, changements tardifs, manque de clarté sur les règles d'évaluations et de compensation, déséquilibre CM/TP-TD selon les matières.
- Le S7 => contenus et rythme : moins de cours textiles/techniques, rythme irrégulier, projets jugés mal cadrés ou insuffisamment encadrés.
- Le S9 => charge et pertinence : surcharge de projets, redondance en management/marketing, déficit de cours scientifiques/techniques, perte de sens ressentie.

En comparaison transversale, les points retenus sont les suivants :

- Pédagogie et modalités : préférence nette pour les TD/TP jugés efficaces.
- Organisation des plannings : plannings peu lisibles, charges condensées, semaines déséquilibrées, changements tardifs récurrents.
- Evaluations et compensations : 40-60% ne comprennent pas les règles, manque d'harmonisation enseignements/examens.

Les axes de progrès prioritaires proposés sont :

- Clarifier les règles d'évaluation/compensation, harmoniser les dépôts sur Moodle, minimiser les changements tardifs de planning, éviter les redondances entre matières.
- Rééquilibrer CM/TP/TD n S7 et S9 pour renforcer la pratique et les exercices appliqués, recadrer les projets, aligner les contenus/évaluations/compétences.
- Réaffirmer le textile et les sciences de l'ingénieur sur les 3 ans.

VIII. Congé menstruel

Ce point fait suite à une demande d'étudiantes.

Amaud Bouquillon indique que ce sujet est porté par certains membres de l'association ENSAIT Solidarité. Il y a une question de vocabulaire à prendre en compte : la mise en place du congé menstruel s'inscrit en regard de la reconnaissance de la qualité invalidante des troubles du cycle menstruel des personnes menstruées. Il est fait état des définitions de « troubles du cycle menstruel » et « personnes menstruées ».

À la suite de cette présentation, il est important de sortir du contexte médical encadré. L'accompagnement doit être holistique. Ces troubles constituent un enjeu de santé publique car ils peuvent altérer la qualité de vie, la scolarité ou la santé reproductive.

Le code du travail français ne contient aucune disposition spécifique sur un congé lié aux menstruations. Elles ne sont pas reconnues en tant que motif automatique d'absence justifiée. En revanche, si les douleurs sont diagnostiquées importantes, un médecin peut prescrire un arrêt maladie classique.

Si ce n'est pas une obligation légale, mais certaines entreprises, collectivités locales ou universités ont mis en place un congé menstruel via **des accords internes spécifiques**.

Il s'agit d'un aménagement compensatoire et non un congé, un privilège accordé ou un risque accru de fraude.

Alessia di Pasquali et Douaa Karkar présentent leur projet :

- Pour qui ? Toutes les étudiantes de l'ENSAIT ayant leurs règles
- Pourquoi ? Pouvoir se reposer
- Comment ? Absences justifiées dans la limite d'un à deux jours par cycle menstruel sur simple déclaration de l'étudiante sans exigence de justificatif médical.

Un sondage a été réalisé à l'ENSAIT dont les résultats sont les suivants :



Ce sujet est en discussion à l'Université de Lille. François Rault présente le dispositif proposé valorisant l'autonomie et le sens des responsabilités des étudiant.es, sans impact en termes d'équité :

- 14 jours d'absence par an et sans justificatifs
- Pas plus de 2 jours consécutifs
- Pas plus de 2 jours par mois
- Pas valable ni lors des contrôles continus ni lors des contrôles terminaux, ni pendant la présence en entreprise (stage/alternance), ni pour les étudiants en alternance, apprentissage, etc. relevant du code du travail
- Absence qui doit être autojustifiée dans un délai maximum de 48h avant ou après le jour8 de l'absence concernée
- En lien avec le CROUS (pas d'impact sur l'assiduité des boursiers du CROUS)
- Permet d'éviter l'engorgement des consultations médicales pour des certificats médicaux sans réel intérêt.

Christine Campagne indique que ce dispositif ne pourra pas être pris en compte pour la formation par apprentissage. Sans arrêt de travail, cela ne constitue pas de motif légal opposable à l'employeur.

Douaa Karkar demande une phase d'expérimentation d'ici la fin de l'année universitaire. Arnaud Bouquillon précise qu'un cadre doit être clairement identifié. Le projet sera présenté lors du prochain CE du 21 mai prochain.

IX. Retours des étudiants / Questions diverses

François Rault propose des modifications du REE concernant le respect scrupuleux de la loi concernant la période de césure avec invitation de la VPE à participer aux commissions des césures dès cette année.

Le prochain Conseil des Etudes aura lieu le 21 mai 2026 à 9h30.

La séance est levée à 11h45.

Fait à Roubaix

Le 19 mars 2026

La Directrice,

Christine CAMPAGNE

